



Aux membres du ROC 03,

L'équipe du ROC 03 est en télétravail, comme plusieurs d'entre vous. Nous avons dû ajuster notre fonctionnement et trouver de nouvelles façons de partager nos idées sans contact direct. Bien évidemment, il y a encore quelques moments où le sentiment d'isolement prend un peu trop de place, mais le fait d'être en action, à l'affût des besoins des membres et d'essayer d'y répondre le plus adéquatement possible, et ce, avec diligence nous fournit l'énergie requise dans ces temps incertains.

Sachez que le conseil d'administration est aussi à l'affût. Nous avons une rencontre hebdomadaire statutaire qui permet de suivre de près les enjeux régionaux et favorise une réaction rapide à toute situation pouvant impacter les organismes communautaires de la région.

- 1. Mises à jour Rôle d'interlocuteur
- 2. Programmes de soutien financier COVID-19

1. MISE À JOUR - RÔLE D'INTERLOCUTEUR

Plusieurs enjeux ont été portés à l'attention du CIUSSS et d'autres acteurs publics, en voici quelques exemples :

- Nécessité de confirmer le maintien du soutien financier des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS)
- Dédoublement des interventions Ville de Québec/CIUSSS dans certains secteurs versus trou de services pour d'autres

- Absences de suivi quant aux besoins nommées par les OCASSS qu'ils soient financiers ou matériels
- Défaillance des trajectoires de service pour les populations vulnérables
- Efficience des communications du CIUSSS avec les OCASSS
- Lacunes dans le respect de l'expertise et du champ d'action des OCASSS
- Rappels fréquents de l'autonomie des OCASSS et ce, même en situation de crise sanitaire
- S'assurer que l'information récoltée auprès des OCASSS ne s'apparente pas, ni ne remplace la reddition de comptes

Au cours des prochaines semaines, nous demeurerons très vigilants quant au soutien offert aux organismes communautaires, aux demandes qui leur sont faites par le réseau public et aux relations parfois complexes que vous vivez avec ces mêmes réseaux.

Vous avez été nombreux à nous contacter sur différents sujets, à nous faire part de questionnements en lien avec la situation actuelle ou même à nous transmettre de l'information afin que nous intervenions auprès des instances concernées. Continuez de le faire, plus que jamais la concertation et la solidarité sont nos meilleures alliées!

Le ROC 03, en cohérence avec les regroupements nationaux, recommandera au CIUSSS de la Capitale-Nationale le report des prochaines redditions de compte au 31 décembre 2020. Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'évaluer dans quel état seront les salariés, les membres et les participants des organismes communautaires au sortir de la crise sanitaire. Il nous apparaît donc important que des mesures appropriées soient prises afin de faciliter le « retour à la normale ». Un délai de 6 mois pour la reddition de compte est l'une de ces mesures.

En conséquence, l'obtention d'un délai pour la production des documents nécessaires à la reddition de compte impliquerait un délai pour la tenue des assemblées, voire une annulation pour 2020-2021.

Le ROC 03 considère, comme ses membres, que la tenue de l'AGA est un élément essentiel à la vie associative et démocratique. Cependant, l'organisation d'un tel événement nécessite quelques prérequis et il nous apparaît que l'après-pandémie devrait permettre aux organismes communautaires d'avoir une marge de manœuvre élargie leur permettant, au besoin, de prioriser d'autres éléments de leur vie associative et démocratique.

Voici un bref rappel des programmes pouvant être accessible aux organismes communautaires ou à leurs travailleuses et travailleurs. Dans la mesure où le financement de votre organisme est assuré et que vous êtes admissible aux mesures de soutien financier gouvernementales, le ROC 03 invite les organismes à maintenir les salaires de

ses employés.

Subvention salariale d'urgence (SSU)

«Cette subvention permettrait d'accorder aux employeurs admissibles une subvention salariale correspondant à 75 % du salaire, jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020» (consultez https://bit.ly/3a0dO5r). Selon les mises à jour

en date du 8 avril :

Les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisances devront

démontrer une baisse de 15% de leurs revenus pour le mois de mars plutôt que

30%:

Les mois de janvier et février pourront être utilisés pour démontrer une perte de

revenus, et ils pourront inclure ou exclure leur subvention gouvernementale dans le

calcul. (voir communiqué: https://bit.ly/34olUDN)

Emploi d'Été Canada (AEC)

Le 8 avril, ce programme a été modifié de façon temporaire, notamment par «Une

augmentation de la subvention salariale pour permettre [...] de recevoir eux aussi jusqu'à

100 % du salaire minimum [...] pour chaque employé; une prolongation de la date de fin

d'emploi jusqu'au 28 février 2021; une permission accordée aux employeurs d'adapter

leurs projets et leurs activités professionnelles pour soutenir les services essentiels; Une

permission accordée aux employeurs d'embaucher du personnel à temps partiel.»

(https://bit.ly/34oIUDN). Si le projet que vous avez déposé dans le cadre de ce programme est affecté par le contexte de crise sanitaire, vous êtes donc invité à communiquer avec

votre représentant pour en discuter.

Incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)

Il s'agit d'une «aide financière qui est accordée aux travailleurs essentiels pendant la

période de pandémie et qui vise à compenser la différence entre leur salaire et la

Prestation canadienne d'urgence (PCU).»

Pour plus d'information : https://bit.ly/2Vftg8D

Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)

Ce programme «consiste à permettre aux entreprises de recevoir des subventions pour les aider à couvrir les coûts des activités de formation ainsi que pour l'organisation du travail. Les formations admissibles peuvent, entre autres, viser les compétences numériques relatives au télétravail, les bonnes pratiques liées aux enjeux sanitaires, la communication organisationnelle et l'amélioration du savoir-faire. Les entreprises sont invitées à favoriser la formation en ligne ou à distance et doivent respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de ces formations» (https://bit.ly/2xYLraO). Si des membres de votre équipe ont des plages horaires disponibles, cela pourrait être l'occasion de suivre une formation! Pour plus d'information sur ce programme, visitez : https://bit.ly/2UZ5sXT

Sur ce, bon congé pascal à toutes et tous!

L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Quebec, G1H 6Y8

Courriel: info@roc03.com

Tel.: 418.524.7111 www.roc03.com











Facebook Twitter YouTube Site Internet Adresse courriel

